

De : Lyne Dansereau <lyne.dansereau@sherbrooke.ca>

Envoyé : 1 mars 2023 08:34

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Cc : France Leblanc <France.Leblanc@sherbrooke.ca>; Emilie Audet
<Emilie.Audet@sherbrooke.ca>

Objet : RE: BAPE - Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford – 1e série
DQ

Bonjour Mme St-Gelais,

Tel que requis, vous trouverez ci-joint les réponses à la question no 1.

Espérant le tout utile, cordiales salutations,



Lyne Dansereau, urbaniste

Chef de division Planification, réglementation et patrimoine

Service de la planification et de la gestion du territoire

Tél. : 819 823-8000,5911 • Cell. : 819 437-9796

Réponse à la question 1.

- a) D'un point de vue de la Ville de Sherbrooke, si le projet d'agrandissement avait lieu tel qu'il est projeté, les avantages et bénéfices pour ses citoyens et citoyennes seraient les suivants :
- Plus grande proximité au parc pour la population sherbrookoise;
 - 9 entrées permettant une plus grande accessibilité aux quatre nouveaux secteurs offrant une diversité d'activités récréatives pouvant répondre à des utilisateurs différents;
 - Nouveaux accès à des plans d'eau pour baignade (à certains lacs) et activités nautiques.

Par ailleurs, l'offre récréative bénéficiera à un plus grand nombre d'utilisateurs et sera bonifiée par :

- Un réseau cyclable – les quatre secteurs seraient connectés aux trois principaux pôles du parc national actuel;
- Des sentiers de vélo de montagne et de vélo à pneus surdimensionnés;
- Des sentiers de randonnée pédestre et de raquette;
- De l'escalade.

Également, il s'agit d'un territoire localisé à proximité de la ville de Sherbrooke bénéficiant d'une protection et d'une mise en valeur dans le respect de l'environnement et des milieux naturels.

Ces accès et augmentation du nombre d'activités récréatives pourront avoir des effets bénéfiques sur la santé de la population.

Le secteur du Lac-Montjoie est décrit dans le document d'information comme étant une halte de bien-être et comprend des activités récréatives extensives (sentiers et accès aux lacs). Ce type d'aménagement semble moins impactant pour les riverains. De plus, certains commerces (restauration, dépanneurs, épicerie, hébergement, commerces spécialisés, etc.) pourraient bénéficier de la présence des usagers du parc.

- b) Pour la Ville de Sherbrooke, un des désavantages qui découlerait de l'agrandissement du parc du Mont-Orford est l'augmentation du nombre de véhicules circulant sur le chemin du Lac-Montjoie pouvant avoir un impact sur l'entretien et/ou l'aménagement de ce chemin. Également, il y aura un impact sur les riverains résidentiels actuels du chemin du Lac-Montjoie qui constitue la route d'accès au secteur du Lac-Montjoie.